



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-140917-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017
--	--

L'an deux mille dix-sept, le quatorze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07 septembre 2014

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 22

Nombre de conseillers votants 26

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Patrice GARNIER, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. Michel TURCO, M. André COSSÉ, M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Jean-Claude DENIS, M. Hervé GROSSIN, Mme Stéphanie MANCHON, M. Jean-Charles GARREAU, M. Pascal SIMON, Mme Virginie GATIEN, Mme Elisabeth GOILLER, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Valérie BOUTON, M. Francis COUSTEAU (départ à 22h après le vote du sujet n°11), Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. Gilles-André JEANSON, Mme Delphine COSSON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Nathalie CARDIN,

Ont donné pouvoir :

M. Gilles-André JEANSON	à M. Jean-Christophe GASSOT
Mme Delphine COSSON	à Mme Sylvie QUENEAU
Mme Edith MARCILLAC	à Mme Virginie GATIEN
Mme Nathalie CARDIN	à M. Francis COUSTEAU

Secrétaire de séance : Madame Sylvie QUENEAU

A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour au point n°17 – « FINANCES LOCALES - Contribution de la Commune à l'effort de solidarité envers les victimes de l'ouragan IRMA ».

PREAMBULE

- Présentation des travaux de restauration de l'Indre effectués par le Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre : Une présentation des travaux de restauration de l'Indre a été effectuée par Stéphane Augu, Président et Aurélien Golfier, responsable Pôle Rivière du SAVI.
- Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité.
- Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 21 juin au 31 août 2017 : Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation des représentants au sein des commissions communales en remplacement de Madame Céline GOSMAT et de Monsieur Gérard CETTOUR-BARON : Le Conseil Municipal **DESIGNE** (26 voix) au sein de la commission :

Affaires Scolaires : Liste ESVRES 2014 « Responsable et Solidaire » :

- en remplacement de Céline GOSMAT

Aucun candidat ne s'étant présenté ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal

Voirie-Assainissement-Eau : Liste ESVRES 2014 « Responsable et Solidaire » :

- *Pascal SIMON* en remplacement de Céline GOSMAT
- *Josiane LE BRONEC* en remplacement de Gérard CETTOUR-BARON

Evènements et manifestations : Liste ESVRES 2014 « Responsable et Solidaire » :

- *Pascal SIMON* en remplacement de Céline GOSMAT

Urbanisme : Liste ESVRES 2014 « Responsable et Solidaire » :

- *Pascal SIMON* en remplacement de Céline GOSMAT
- *Michel TURCO* en remplacement de Gérard CETTOUR-BARON

Sécurité : Liste ESVRES 2014 « Responsable et Solidaire » :

- *Michel TURCO* en remplacement de Josiane LE BRONEC

2. Modification de la composition de la commission communale pour l'accessibilité en remplacement de Madame Céline GOSMAT et de Monsieur Gérard CETTOUR-BARON : Le Conseil Municipal **DESIGNE** (26 voix) au sein de la commission communale pour l'accessibilité :

↳ Représentant de la Commune : *Michel TURCO* en remplacement de Céline GOSMAT

↳ Représentant de la Commune : *Patrice GARNIER* en remplacement de Gérard CETTOUR-BARON

3. Modification de la composition du Comité de Pilotage Agenda 21 en remplacement de Monsieur Gérard CETTOUR-BARON : Le Conseil Municipal **DESIGNE** (26 voix) au sein du Comité de Pilotage Agenda 21 :

↳ Représentant de la Commune : *Michel TURCO* en remplacement de Gérard CETTOUR-BARON

4. Election d'un délégué au Conseil d'Administration et au Conseil d'Orientation du Comité de Jumelage en remplacement de Monsieur André COSSÉ et de Monsieur Gérard CETTOUR-BARON : Le Conseil Municipal **DESIGNE** (26 voix) au sein du Comité de Jumelage :

Conseil d'Administration :

Délégué : en remplacement de André COSSÉ

Aucun candidat ne s'étant présenté ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal

Conseil d'Orientation :

Délégué : *Eric DELHOMMAIS* en remplacement de Gérard CETTOUR-BARON

5. Election d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire en remplacement de Monsieur André COSSÉ : Le Conseil Municipal **DESIGNE** (26 voix) au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire :

Suppléant(e) : *Patrice GARNIER* en remplacement de André COSSÉ

6. Approbation du rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte du rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.

7. Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'ex Communauté de Communes du Val de l'Indre : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte du rapport annuel 2016 de la Communauté de Communes du Val de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

8. Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'ex Communauté de Communes du Val de l'Indre : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte du rapport annuel 2016 de l'ex Communauté de Communes du Val de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
9. Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'ex Communauté de Communes du Val de l'Indre : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte du rapport annuel 2016 de l'ex Communauté de Communes du Val de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
10. Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'ex Communauté de Communes du Val de l'Indre : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte du rapport annuel 2016 de l'ex Communauté de Communes du Val de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.
11. Approbation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 12 juin 2017 – Restitution de la compétence « intervention en milieu scolaire » : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 12 juin 2017 relatif à la restitution de la compétence « intervention en milieu scolaire ».

FINANCES LOCALES

12. Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en vue de participer au financement de la réhabilitation du logement du gardien du gymnase en espace jeunes adolescents : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en vue de participer au financement de la réhabilitation du logement du gardien du gymnase en espace jeunes adolescents à hauteur de 4 136 €,
 - **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

13. Décision budgétaire modificative n°1/2017 du Budget Général :

Madame Josiane LE BRONEC, adjointe, présente à l'assemblée les augmentations et virements de crédits ci-après, objet de la présente décision budgétaire modificative n°1/2017 du budget général.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	fonction M14	montant	nature article
023	023	01	108 189,00	virement à la section d'investissement
total chapitre 023			108 189,00	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT
011	617	411	4 800,00	Etudes et recherches
011	617	822	576,00	Etudes et recherches
011	61551	822	7000,00	Matériels roulant – Entretien et réparation
total chapitre 011			12 376,00	CHARGES A CARACTERE GENERALE
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			120 565,00	

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	fonction M14	montant	nature article
73	73111	01	24 154,00	Contributions directes – Taxes foncières et d'habitation
total chapitre 73			24 154,00	IMPOTS ET TAXES
74	7411	01	54 456,00	Dotation Forfaitaire DGF
74	74121	01	11 113,00	Dotation de solidarité rurale
74	74127	01	9 668,00	Dotation nationale de péréquation
74	74834	01	'- 1 566,00	Etat – Compensation au titre des exonérations de TF
74	74835	01	22 740,00	Etat – Compensation au titre des exonérations de TH
total chapitre 74			96 411,00	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			120 565,00	

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	fonction M14	montant	nature article
204	20421	025	1 777,00	subventions investissement aux personnes de droit privé –Biens mobiliers, matériel et étude
204	2041581	822	2 710,00	Subventions investissement – Autres groupement – Biens mobiliers, matériel et études
total chapitre 204			4 487,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES
21	21312	212	20 100,00	Bâtiments scolaires
21	21318	251	26 851,00	Autres bâtiments publics
Chapitre			montant	nature article
21	2151	822	- 64 000,00	Réseaux de voirie
21	2184	422	15 000,00	Mobilier
total chapitre 21			- 2 049,00	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
395	2313	213	-2 045,00	Constructions
total chapitre 395			-2 045,00	SALLES ACTIVITES ECOLES
396	2313	822	-2 475,00	Constructions
total chapitre 396			-2 475,00	BATIMENT CTM
402	2315	422	27 200,00	Installations, matériel et outillage technique
total chapitre 402			27 200,00	ESPACE CULTUREL ESVRIEN
406	2313	422	27 000,00	Constructions
total chapitre 406			27 200,00	ESPACE JEUNE ADOLESCENT
409	2315	822	65 923,00	Installations, matériel et outillage technique
total chapitre 409			65 923,00	RUE DE TOURS – LE PAVILLON
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			118 041,00	

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	fonction M14	montant	nature article
021	021	01	108 189,00	virement de la section de fonctionnement
total chapitre 021			108 189,00	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
024	024	020	2 000,00	Produits des cessions d'immobilisations
total chapitre 024			2 000,00	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
13	1342	822	7 852,00	Amendes de police
total chapitre 13			7 852,00	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			118 1,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VOTE** les augmentations et virements de crédits ci-dessus, objet de la présente décision modificative n°1/2017 du budget général.

URBANISME

14. Prescription de la procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme : Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de prescrire la modification simplifiée n°3 du P.L.U.
- **DECIDE** de charger la commission d'urbanisme du suivi de l'étude de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme,
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicités suivantes :
 - Un affichage en mairie pendant un mois.
 - Une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département
 - Une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et notifiée :
 - à Monsieur le Président du Conseil Régional du Centre Val de Loire,
 - à Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire,
 - à Monsieur le Président de l'établissement public de gestion du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération tourangelle,
 - à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre,
 - aux Maires de Cormery, de Saint-Branches, Truyes, Azay-sur-Cher, Veigné, Chambray-lès-Tours, Vétetz, Larcay et de la ville de Tours,

- à Messieurs les Présidents de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers
- au Service Territorial d'Architecture et Patrimoine
- **CHARGE** l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours de réaliser les études d'urbanisme nécessaires à l'élaboration de la modification simplifiée n° 3
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de cette modification simplifiée n°3

FONCTION PUBLIQUE

15. Convention de mise à disposition de personnel pour le transport scolaire : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
 - **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un adjoint technique de la commune auprès de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre dans le cadre du transfert de la compétence du transport scolaire

16. Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs – création de postes : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
 - **DE CREER** au 1^{er} novembre 2017 :
 - o un poste de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe
 - o un poste d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles
 - **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier
 - **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

FINANCES LOCALES

17. Contribution de la Commune à l'effort de solidarité envers les victimes de l'ouragan IRMA : A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :
 - **DE VERSER** un secours d'un montant de 500 euros à la Croix Rouge Française – Urgence Caraïbes – 75678 PARIS CEDEX 14 au profit des victimes de l'ouragan IRMA qui a frappé les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, le 6 septembre 2017.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

ESVRES-SUR-INDRE, le 19 septembre 2017

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT